MAIRIE DE DORMANS

Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de modification simplifiée du PLU portant sur les points suivants :

- Suppression de l'emplacement réservé n°5
- Réduction partielle de l'emprise de l'emplacement réservé n°10
- Ajustement du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme afin d'en améliorer la lisibilité et les conditions d'application concernant certains points de l'article 11 - clôtures et toitures

est tenu à la disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, soit du 26 octobre 2026 au 27 novembre 2026, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune www.dormans.fr

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie ou transmis par voie postale à l'adresse suivante Mairie – 4 place du Général de Gaulle – 51700 Dormans et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante urbanisme@dormans.fr

Le Maire,